

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION SUR :**  
**LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO**  
**#600-001-2019-02**

**AVIS PUBLIC**

**PROJET DE RÈGLEMENT #600-001-2019-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2008-230 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT RÉGISSANT LES ABRIS TEMPO**

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil municipal, suite à l'adoption par résolution à sa séance ordinaire du 13<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2020 du projet de règlement numéro #600-001-2019-02 portant sur les objets ci-haut mentionnés, tiendra une assemblée publique de consultation le 3<sup>e</sup> jour du mois de février 2020 à compter de 19h30 heures, dans la salle du conseil située au 2590, rue Principale, à Saint-Édouard-de-Lotbinière, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

QUE le but du projet de règlement numéro #600-001-2019-02 est de modifier le règlement de zonage numéro 2008-230 afin de modifier le règlement régissant les abris tempo;

QUE le motif de ce projet de règlement vise plus particulièrement à


- Modifier l'article 14.6.2 « Dispositions particulières »;
- Modifier l'article 14.8.6 « Superficie maximale de l'aire d'élevage d'une unité d'élevage porcin »;
- Modifier l'article 1.6 « Terminologie »;
- Modifier le chapitre le chapitre XIV intitulé « Dispositions relatives à la cohabitation des usages en zone agricole » par l'ajout de l'article 14.4.1 « Dispositions particulières relatives aux composteurs à carcasses d'animaux »;
- Remplacer le chapitre XIV intitulé « Les boisés »

QUE le projet de règlement numéro #600-001-2019-02 ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse (ou un autre membre du conseil désigné par le conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, au 2595, rue Principale, à Sainte-Édouard-de-Lotbinière, aux heures normales de bureau.

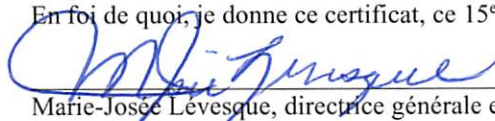
Donné à Saint-Édouard-de-Lotbinière, ce 15<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2020.

  
Marie-Josée Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (ART. 420)**

Je, soussignée Marie-Josée Lévesque, résidant à St-Flavien, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil et par une distribution postale sur tout le territoire de St-Édouard-de-Lotbinière.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 15<sup>e</sup> jour de janvier en l'an deux mille vingt.

  
Marie-Josée Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière